



A quel moment, la Région apprécie-t-elle la situation des candidats pour l'éligibilité au financement ? au moment de l'inscription au concours, de l'affichage des résultats ou de l'entrée en formation ?

Réponse

Au moment du résultat du concours, et plus précisément lors de la confirmation d'entrée en formation (exemple : lauréat sur la liste complémentaire appelé plusieurs jours/semaines après la parution des résultats au concours suite au désistement de admis sur liste principale)

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)